

BIENVENUE À

# SAINT-LAURENT-D'ARCE

*ma commune de Gironde*

*Le Livret*



*d'Accueil*

**2021**

Mairie - 8, rue Pierre Georget - 33240 Saint-Laurent d'Arce

[www.saintlaurentdarce.fr](http://www.saintlaurentdarce.fr)  Commune de Saint Laurent d'Arce

## LE MOT DU MAIRE

# Bienvenue à Saint-Laurent-d'Arce



Chers nouveaux St-Laurentais,

La publication de ce livret d'accueil est destinée à rapprocher la Commune des nouveaux arrivants. Il se veut pratique, agréable à lire, le plus complet possible et adapté aux habitants actuels comme aux nouveaux.



Les lecteurs pourront compléter leur connaissance de notre village, avec également la possibilité de consulter notre site :

[www.saintlaurentdarce.fr](http://www.saintlaurentdarce.fr)

notre page Facebook :

[www.facebook.com/commune-de-saint-laurent-darce](https://www.facebook.com/commune-de-saint-laurent-darce).

N'oublions pas le bulletin municipal et le panneau d'informations situé près de la mairie.

Notre village est situé entre St-André-de-Cubzac et Blaye ; la Commune (807 ha) est séparée par la Départementale 137, en deux parties regroupant les quelques 710 foyers et presque 1 500 habitants. St-Laurent-d'Arce a su conserver un caractère rural très recherché aujourd'hui : un village calme entouré de vignes et de prés où il fait bon vivre.

Une des caractéristiques de notre Commune est le nombre important d'associations bénévoles très actives, comme les St-Laurentais-de-France, le Comité de Jumelage, le Comité des fêtes, le Club de l'amitié, l'Association

autonome de parents d'élèves, le Football Club Alliance du Moron et bien d'autres. Notre village est animé tout au long de l'année, avec également un marché communal mensuel organisé en plein air et des concerts de musique classique se déroulant à l'église.

Le Conseil municipal, élu en mars 2020, est heureux d'accueillir les nouvelles familles et s'appliquera à conserver au village un cadre convivial et bienveillant.

Cordialement.



Votre Maire, Jean-Pierre Suberville

# Sommaire

<b>Patrimoine</b>	<b>4</b>
<b>Un peu d'Histoire</b>	<b>6</b>
<b>Saint-Laurent aujourd'hui</b>	<b>8</b>
<b>Le conseil municipal</b>	<b>10</b>
<b>Les services municipaux</b>	<b>12</b>
<b>Enfance, jeunesse</b>	<b>13</b>
<b>Démarches administratives</b>	<b>14</b>
<b>Services</b>	<b>16</b>
<b>Déchets</b>	<b>17</b>
<b>Transport</b>	<b>17</b>
<b>Santé, commerces, entreprises</b>	<b>18</b>
<b>Viticulteurs</b>	<b>20</b>
<b>Associations</b>	<b>21</b>
<b>Principales réglementations locales</b>	<b>22</b>
<b>Numéros utiles</b>	<b>23</b>



## Eglise de Saint-Laurent-d'Arce

L'église autour de laquelle se rassemble le bourg est inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques depuis le 21 décembre 1925.

Dans ses notes archéologiques de 1860, Léo Drouyn écrit : "L'église primitive, qui par son appareil composé de petites pierres carrées ressemblant au petit appareil romain paraît remonter au XI<sup>ème</sup> siècle, n'avait qu'une nef dont les murs étaient soutenus par de petits contreforts plats montant d'une seule venue.

La façade occidentale, au milieu de laquelle est un de ses contreforts, se terminait en pignon et n'avait pas de porte. Celle-ci devait s'ouvrir, comme celle qui existe maintenant, au nord. A côté de la porte, on retrouve encore un ancien contrefort, mais c'est tout ce qui reste de l'ancienne église.

Au XIII<sup>ème</sup> siècle, en remplacement de la porte romane, on a édifié un avant-corps où on a installé un vaste portail, ainsi que deux piliers massifs qui servent de base à un clocher carré. Ce type de clocher-porche est un exemple rare dans le Blayais.

Le chœur a été réalisé au XIV<sup>ème</sup> siècle en ajoutant une travée aux trois travées initiales. Comme le nouveau chœur a été voûté, les trois anciennes travées ont également reçu des voûtes, masquant ainsi la charpente apparente d'origine.

Durant les XV et XVI<sup>ème</sup> siècles, une chapelle latérale est bâtie à côté du chœur, puis un collatéral édifié au sud. A cette occasion, le mur sud de la nef est percé de trois grands arcs.

Au moment des guerres de religion, peu après le milieu du XVI<sup>ème</sup> siècle, l'église est fortifiée. Trois angles de l'édifice sont dotés d'échauguettes ainsi qu'une sur le mur nord.

La sacristie a été construite au XVIII<sup>ème</sup> siècle. A l'intérieur de l'église, le tableau de l'Annonciation du XVI<sup>ème</sup> siècle porte le blason de la famille de Branda, baron de Cadillac en Fronsadais, blason qui se retrouve sur la porte de la sacristie.

L'église possède deux cloches datant de 1868 la grosse cloche se prénomme Pia et la petite cloche se nomme Marie-Pauline. Elles ont remplacé celles bénites de 1754 qui avaient été enlevées en 180

(source : compte-rendu du 20/08/05 de Philippe Aramel, architecte des Bâtiments de France)





## Chapelle de Magrigne

L'église de Magrigne, fut construite au XII<sup>ème</sup> siècle, ou peut-être au XIII<sup>ème</sup> siècle, sur ordre des Templiers. Nous n'avons pas la date précise de la construction de cet édifice. Henri de Marquesac dans son "Histoire des Hospitaliers en Guyenne" tire les conclusions suivantes :

"Les chapelles de Bénon, Magrigne et la Grave d'Ambarès, donnant toutes les signes distinctifs de la fin du XII<sup>ème</sup> siècle, nous sommes portés à croire que le Temple de Bordeaux fut le premier modèle qui servit de type à ces constructions religieuses dans la Gironde, à partir de l'époque où Saint Bernard, le législateur des Templiers, vint parcourir la contrée".

A la suppression de l'ordre du Temple, l'église fut attribuée aux Hospitaliers. Dès lors, et jusqu'au XVIII<sup>ème</sup> siècle, elle devint un des nombreux sanctuaires où les pèlerins feront étape sur le chemin de Compostelle.

En 1792, elle est fermée au culte et rattachée au Conseil de Fabrique de Saint-Laurent. Elle servira d'entrepôt de grains et de barriques. En 1818, par ordonnance de Louis XVIII, l'église est vendue à Monsieur Noiret.

Puis en 1838, elle est reprise par le Conseil de Fabrique, faute de paiement de la rente prévue.

De 1838 à 1875, la chapelle est dans un état de délabrement complet.

Entre 1875 et 1895, l'église est enfin restaurée. Elle sera rouverte le 21 mai 1895, ainsi que chacune des années suivantes, le jour de Sainte Quitterie.

A partir de 1900, la Sainte sera vénérée le lundi de Pentecôte. Cette tradition sera abandonnée après la deuxième guerre mondiale.

Vers la fin des années 1970, la chapelle et la zone qui l'entoure reprendront vie grâce à des travaux d'assainissement qui seront effectués autour de l'église.

Ces derniers mettront à jour des sarcophages des XIII<sup>ème</sup> et XIV<sup>ème</sup> siècles. Le clocher sera en partie restauré et les abords du Moron seront aménagés.



# Un peu d'Histoire



Occupé dès la préhistoire, au paléolithique moyen (90 000 ans a.v. J.C.), le territoire communal a vu passer l'homme de Néandertal et l'homme de Cro-Magnon. La découverte de raclours et de pointes de flèches en atteste.

La période des âges du fer et du bronze (de 2000 à 52 a.v. J.C) a laissé des témoignages : découverte d'une hache de bronze à Puymorin et de fragments de poterie à Magrigne. La présence des gallo-romains sur le territoire de la commune est attestée en de nombreux endroits (l'Hurbe, Bourg-sud, Puymorin, Magrigne) sans que l'on puisse certifier la présence d'une ville gallo-romaine.

Le Moyen Age voit la construction d'églises romanes: à Magrigne au XII-XIII ème siècle et dans le bourg au XIII ème siècle. A chaque église correspondait une paroisse.

La paroisse de Saint-Laurent-d'Arce dépendait de la baronnie du Cubzaguais jusqu'à son démembrement en 1754 par Jean Frédéric de la Tour du Pin. Celui-ci connaissant des difficultés financières envers Pierre de Montalier de Grissac, lui concéda les droits de justice et de baronnie sur les paroisses de Saint-Laurent d'Arce, Prignac, Cazelles, Marcamps et un tiers de celle de Saint-Gervais.

Saint-Laurent-d'Arce devint alors le chef-lieu de la seigneurie de Grissac.

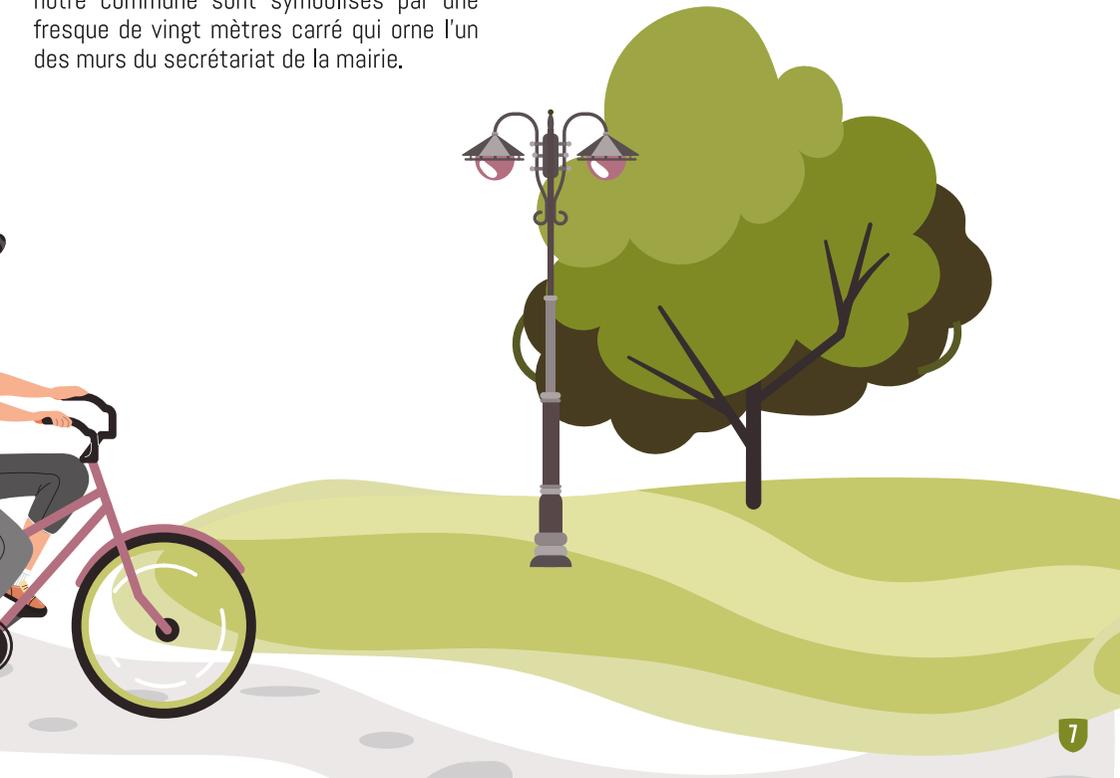
Il y avait quatre maisons nobles sur la paroisse de Saint-Laurent : Puymorin, l'Hurbe, Daubiac et Caillon. Caillon était la résidence des seigneurs de la Chassaingne dont une fille épousa en 1585 Michel Eyquem de Montaigne.

En 1790, les paroisses de Saint-Laurent-d'Arce et de Magrigne deviennent des communes. En 1798 ou 1799, elles sont réunies pour former la commune actuelle, Magrigne ne pouvant subvenir à ses besoins financiers.





A partir du XVIII<sup>ème</sup> siècle, l'exploitation des carrières de pierres a permis la construction de nombreux édifices dans la région bordelaise. Dans ces carrières furent ensuite cultivés les champignons dits "de Paris", activité économique disparue en 1991 avec la fermeture de la conserverie de Saint-André de Cubzac. Les points forts de notre commune sont symbolisés par une fresque de vingt mètres carré qui orne l'un des murs du secrétariat de la mairie.



# Saint-Laurent d'Arce aujourd'hui

Située à une trentaine de kilomètres au nord-ouest de Bordeaux, Saint-Laurent-d'Arce compte en 2020 environ 1500 habitants, sur une superficie de 807 hectares.

La commune est traversée par la D137, Saint-André-de-Cubzac étant situé au sud, à 6 kms, et Blaye au nord, à 21 kms.

Le paysage est essentiellement constitué de vignobles (2 propriétés viticoles), mais aussi de prairies, de carrières et de lacs rappelant l'ancienne activité d'extraction de pierres.

Au centre du village, on trouve un restaurant, une boulangerie, un photographe, une recyclerie, un pôle santé, une concession automobile et une maison d'assistantes maternelles (MAM).

Une église et une chapelle des Templiers classées, apportent à St-Laurent-d'Arce un cachet historique authentique.



## Jumelage

Depuis 1980, à l'initiative de Mr Carrique, maire, Saint-Laurent-d'Arce est jumelée avec Klingenberg / Main (6200 habitants), ville allemande située au sud-ouest de Francfort, à l'extrémité ouest de la Bavière. Bien que de tailles différentes, les deux communes ont une activité similaire et une même passion : la viticulture.

L'association du Comité de Jumelage a été créée afin de gérer les échanges basés sur l'amitié entre les deux pays et la découverte de ceux-ci. Elle est présidée depuis 2001 par Marie-Claude Bergeon et composée d'une cinquantaine de membres actifs.

Des manifestations sont organisées chaque année (vide-greniers, lotos, marché de Noël) afin de recueillir des fonds permettant de financer les échanges entre les deux villes. Le principe est de se retrouver tous les deux ans, une fois en Allemagne, une fois en France. Les familles participantes sont hébergées chez l'habitant et en retour reçoivent chez elles. La durée du séjour est de 4 à 5 jours. La ville accueillante se charge d'organiser des visites touristiques et culturelles dans sa région, avec au moins une visite sur le thème de la viticulture.

Depuis 40 ans, des liens d'amitié étroits ont pu se tisser entre les habitants des deux communes, se transmettant de génération en génération.

C'est toujours avec plaisir que le Comité de jumelage accueille de nouveaux membres désireux de faire vivre cet échange. Les personnes souhaitant obtenir des renseignements peuvent contacter :

**Marie-Claude au 06 14 01 48 60  
ou la Mairie ( 05 57 43 01 61 )**



## Marché mensuel

Chaque mois (en général le deuxième dimanche) se tient sur la place de la salle des fêtes un marché communal proposant divers produits : fruits et légumes, pain et viennoiserie, viande, poulets et jambonneaux rôtis, miel, fromages, charcuterie, huîtres, champignons, vins, bières, vinaigre artisanal, couture créative, etc.

L'esprit de ce marché étant axé sur la convivialité, un café est offert aux visiteurs ; aux beaux jours des tables et bancs sont installés afin de permettre à ceux qui le veulent de se restaurer ou simplement se poser pour bavarder en toute simplicité.



# Le conseil municipal



Le conseil municipal, dont les membres sont élus au suffrage universel direct lors des élections municipales, représente les habitants. Ses attributions sont très larges depuis la grande loi municipale de 1884, qui le charge de régler "par ses délibérations les affaires de la commune". Cette compétence s'étend à de nombreux domaines. Le conseil municipal donne son avis toutes les fois qu'il est requis par les textes ou par le représentant de l'État.

Il émet des vœux sur tous les sujets d'intérêt local : il vote le budget, approuve le compte administratif (budget exécuté), il est compétent pour créer et supprimer des services publics municipaux, pour décider des travaux, pour gérer le patrimoine communal, pour accorder des aides favorisant le développement économique...

Le conseil exerce ses compétences en adoptant des délibérations. Ce terme désigne ici les mesures votées.

Des commissions sont créées pour étudier et préparer les dossiers.

Le conseil municipal se réunit au moins une fois par trimestre et l'ordre du jour est fixé par le Maire. La séance est ouverte au public sauf si l'assemblée décide le huis clos, ou si le maire exerce son pouvoir de "police des séances", notamment en cas d'agitation, et restreint l'accès du public aux débats.

## Permanence du Maire

Le Maire reçoit tous les jours de la semaine avec ou sans rendez-vous, selon ses disponibilités.

## Manifestations organisées par la commune

Le maire et les élus rencontrent les Saint-Laurentais au cours de différentes manifestations organisées par la mairie :

- **Cérémonie des vœux du maire**, au mois de janvier, au cours de laquelle M. le Maire rappelle les réalisations de l'année écoulée et fait part des projets à venir.

- **Marché communal**, tous les mois, autour de la salle des fêtes, se tient un marché réunissant des producteurs et commerçants locaux. Un lieu de rendez-vous incontournable pour se retrouver, bavarder et faire ses courses en prenant un café offert.

- **Commémorations** : les habitants sont invités à assister aux cérémonies commémoratives des grands événements de notre pays, qui se déroulent à la mairie au monument aux morts.

- **Petits déjeuners du maire** : rendez-vous bimensuel, créé depuis peu, proposant aux st-laurentais une rencontre en petit comité avec le maire et son équipe pour échanger sur un thème et les sujets d'actualité, autour d'un petit déjeuner en toute simplicité.

- **Ateliers participatifs** : ces rencontres, encore à l'état de projet, proposeront aux habitants de réfléchir et trouver des solutions ensemble sur différents sujets de la vie du village.

- **Arbres de Noël** : au mois de décembre, deux manifestations sont organisées par la commune :

- Le goûter de Noël pour les aînés, accompagné d'un spectacle.

- L'arbre de Noël, pour les enfants du village de moins de 11 ans, composé d'un spectacle, de la rencontre avec le Père Noël qui remet à chaque enfant des friandises, suivi d'un goûter pour petits et grands.

# L'équipe municipale



De gauche à droite : James Roger, Bruno Gleyal, Aurélie Bastide-Fredon, Lionel Vignes, Pascale Plantey, Marc Bousseau, Claude Boyer, Jean-Pierre Suberville, Maryse Mallet, Catherine Delagarde, Gilbert Sicot, Elisabeth Fernandes, Magali Morard. Absents sur la photo : Guy Montegnies et Sandrine Mesnier.

## Jean-Pierre SUBERVILLE

Maire

## Marc BOUSSEAU

1<sup>er</sup> adjoint

Bâtiments, voirie, services techniques / Solidarité, vie associative, jeunesse et sports

## Catherine DELAGARDE

2<sup>ème</sup> adjoint

Finances - ressources humaines - administration / Communication - manifestations - vie citoyenne / Urbanisme

## Claude BOYER

Conseiller délégué cimetière et fleurissement

## Guy MONTEGNIES

Conseiller délégué Enfance, éducation

## Gilbert SICOT

Conseiller délégué commémorations et patrimoine

# Conseillers municipaux

Elisabeth FERNANDES

Bruno GLEYAL

Maryse MALLET

Magali MORARD

Pascale PLANTEY

James ROGER

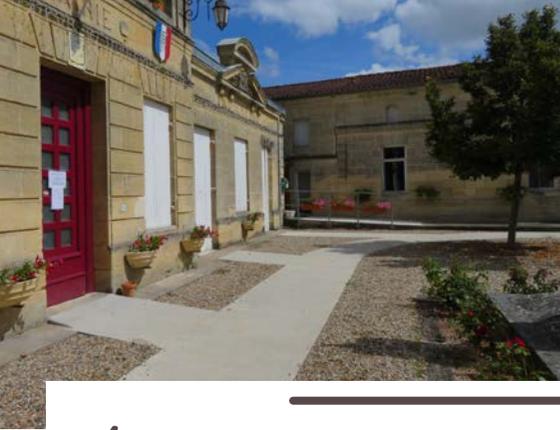
# Liste opposition

Aurélie BASTIDE FREDON

Sandrine MESNIER

Lionel VIGNES





# Les services municipaux

A l'accueil et au secrétariat de la Mairie, sont assurées les missions d'information du public et la prise en charge des différentes démarches relevant de l'état civil (naissance, mariage, décès), du recensement militaire, PACS et mariage, attestation d'accueil d'un étranger, légalisation de signature, élections...

Le paiement en ligne de la cantine / garderie est à privilégier. Les informations nécessaires vous seront communiquées pour l'ouverture des comptes.

## Urbanisme

Les permis de construire, déclarations préalables de travaux, certificats d'urbanisme sont autant de démarches pour lesquelles vous devez prendre contact avec le secrétariat de Mairie

Vous pourrez ainsi obtenir des précisions sur le PLU (Plan Local d'Urbanisme), sur la législation en cours et obtenir des informations cadastrales.

C'est également en Mairie que s'effectue la réservation de la salle des fêtes (location salle, tables, bancs, chaises et vaisselle )

## Les Agents de l'accueil, secrétariat et comptabilité



## Les Agents techniques

Chaque jour, vous les rencontrez ou les croisez dans leurs fonctions ; nos agents techniques sont avant tout un service public destiné à améliorer le cadre de vie des habitants de la commune. Ils contribuent directement à rendre notre ville plus belle, plus propre, plus pratique.

Ils interviennent sur la maintenance des espaces verts, des bâtiments communaux, de la voirie, du stade, des lieux de culte.



# Enfance, jeunesse

## Scolaire

Le **Groupe Scolaire Jacques Bastide**, opérationnel depuis novembre 2014, est implanté route des Faurès, à côté du stade. L'établissement est reconnu par les familles, comme possédant un accueil scolaire et périscolaire de qualité.

L'école est composée de deux ailes : l'une d'elle reçoit l'accueil périscolaire et les classes de maternelle et l'autre les cinq classes de primaire, le tout relié par un préau. Un jardin potager, situé à la proximité de la cour de récréation permet aux élèves de cultiver fleurs et plantes et de produire du compost.

### L'école maternelle

Chaque enseignant est assisté par une ATSEM accompagnant les enfants tout au long de la journée, que ce soit dans les classe, à la cantine ou dans la salle de motricité.

### L'école primaire

Outre les cinq salles de classe toutes équipées d'un tableau numérique, on y trouve une bibliothèque, des locaux techniques, une cuisine et un réfectoire.

Le **service de restauration** de type self est assuré chaque jour, par du personnel cuisinant sur place, les élèves de maternelle étant servis à table. Quatre adultes surveillent chaque service comportant entre 40 à 50 enfants.

La Commune privilégie le BIO ou les produits locaux, pour aider les producteurs de Haute Gironde et faire également découvrir aux enfants de nouvelles saveurs.



L'**Orchestre à l'école** permet aux élèves de CM1 et CM2 de pratiquer un instrument de musique (mandoline/ guitare ou instruments à vent) pendant deux années successives ; outre l'apprentissage individuel d'un instrument, cela permet également aux enfants d'appréhender le travail en groupe dans le cadre de l'orchestre et l'apparition en public lors de manifestations. Il est à noter que St-Laurent-d'Arce est la seule commune du Grand Cubzaguais à l'avoir mis en place.

Un **city stade**, situé à côté de l'école, est accessible aux élèves et aux plus grands tout au long de l'année. Nombreux sont les jeunes du village qui viennent y passer l'après-midi durant les vacances.

### Accueil périscolaire

Les temps périscolaires sont proposés de la maternelle au primaire, aux enfants âgés de 3 à 12 ans, ceci étant considéré comme un "Accueil Collectif de Mineurs" ; ces temps sont donc soumis à la réglementation Jeunesse et Sport. Les activités sont adaptées aux différentes catégories d'âge.

L'accueil périscolaire est assuré dans la continuité des temps scolaires, le matin de 7h à 8h30 et l'après-midi de 16h30 à 19h.



### Adresse du Groupe scolaire



43, route des Faurès  
33240 St Laurent d'Arce  
Tél : 05 57 43 40 11

La directrice est Mme Collignon.





# Démarches administratives

## Accueil de la mairie

### Pièces d'identité / Carte d'identité

Depuis 2017, la commune de Saint-Laurent-d'Arce ne délivre plus de Carte Nationale d'Identité (CNI). Désormais, les demandes doivent se faire aux mairies de Saint-André-de-Cubzac ou de Pugnac.

Il est impératif de prendre rendez-vous pour constituer le dossier de demande de CNI.

Celle-ci n'est pas obligatoire et est gratuite.

Validité : 15 ans pour les adultes ; 10 ans pour les mineurs.

Vous trouverez tous les renseignements sur le site de la mairie de Saint-André-de-Cubzac.

[www.saintandredecubzac.fr](http://www.saintandredecubzac.fr)

### Passeport

Depuis le passage au passeport biométrique, vous devez vous adresser aux Mairies de St-André-de-Cubzac, de Prignac ou de Pugnac.

### Étrangers

Attestations d'accueil, documents de circulation ou titres d'identité républicain pour mineurs étrangers, la liste des pièces à fournir est à retirer en Mairie.

### Inscriptions sur les listes électorales

Vous venez d'arriver dans la commune, pensez à vous inscrire sur les listes électorales. Les règles d'inscription ont évolué depuis le 01/01/19 avec la mise en place au niveau national d'un Répertoire Electoral Unique. Vous trouverez toutes les informations nécessaires à votre inscription ainsi que la possibilité de vous inscrire en ligne sur le site : [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1367](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1367)

Si vous changez de domicile dans la commune, il est nécessaire de le signaler au service élections.

Pièces à fournir : pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

### Concessions au cimetière

La commune vend des concessions de terrain, des caveaux ou des cases de columbarium. Pour les tarifs, contactez la mairie.

### Recensement militaire

Tout français, garçon ou fille âgé de 16 ans doit se faire recenser à la mairie, dans les trois mois qui suivent sa date d'anniversaire.

Pièces à fournir : une pièce d'identité, le livret de famille des parents et un justificatif de domicile.

### Événements de la vie - État civil

Reconnaissance avant ou après la naissance. La filiation d'enfant de parents mariés est automatique.

En revanche, lorsque les parents ne sont pas mariés, la filiation maternelle est automatique si le nom de la mère figure sur l'acte de naissance.



La filiation paternelle suppose une démarche de reconnaissance du père, avant ou après la naissance.

Pièces à fournir : une pièce d'identité ; après la naissance, il est conseillé de se munir également d'un acte de naissance de l'enfant ou du livret de famille.

## Naissance

La déclaration de naissance est obligatoire pour tout enfant et doit être faite à la mairie du lieu de naissance dans les 3 jours, par le père ou à défaut par le médecin, la sage-femme ou toute autre personne qui aura assisté à l'accouchement.

Pièces à fournir : certificat de naissance et le cas échéant déclaration de choix de nom, acte de reconnaissance, livret de famille.

## Mariage civil

Le mariage est célébré à Saint-Laurent d'Arce si l'un des deux futurs époux a son domicile ou sa résidence établie depuis un mois au moins à la date de la publication des bans. Le mariage est célébré si au moins un des futurs époux a des liens durables de façon directe (son domicile ou sa résidence) ou indirecte (via un parent) sur la commune.

Le dossier avec la liste des pièces à fournir est à retirer en Mairie.



## Décès

Tout décès doit obligatoirement être déclaré dans un délai de 24 heures à la mairie de la commune où il est survenu. Toute personne peut procéder à la déclaration (famille, pompes funèbres, hôpital, etc.).

Pièces à fournir : pièce d'identité du déclarant, le certificat de décès, toute autre pièce que possède le déclarant : livret de famille, carte d'identité, acte de naissance ou de mariage de la personne défunte.

**Extraits d'actes d'état civil** (naissance, mariage, décès)

Les extraits d'actes d'état civil s'obtiennent auprès des mairies des communes qui ont enregistré l'événement.

## Duplicata de livret de famille

La demande peut être faite par le ou les titulaires du livret de famille à la mairie du domicile.

Pièces à fournir : le formulaire de demande de duplicata, la pièce d'identité du demandeur et un justificatif du domicile.

# Vie locale et services

## Urbanisme :

Un projet, une envie de construire, un besoin d'agrandir votre maison ? Venez vous renseigner auprès de la mairie ou directement sur le site web.

Permis de construire, déclaration préalable de travaux, certificats d'urbanisme, abattage d'arbres... sont autant de démarches pour lesquelles vous devez prendre contact avec le service urbanisme de la mairie.

Vous pourrez ainsi obtenir des précisions sur le PLU (Plan Local d'Urbanisme), sur la législation en cours et les informations cadastrales.

## La boîte à livres :

Le Conseil municipal a mis à disposition devant la mairie une boîte à livres. Vous avez la possibilité de venir prendre un livre, ou d'en déposer un quand vous le souhaitez.

## La salle polyvalente :

La salle polyvalente est un lieu important pour les associations de la commune : elle sert de salle de sport certains soirs de semaine, de salle des fêtes et de rassemblement.

La salle polyvalente de 320m<sup>2</sup> peut accueillir un nombre maximum de 400 personnes.

Vous pouvez prendre contact avec l'accueil de la mairie pour connaître les disponibilités de la salle polyvalente et la réserver.

Pour plus d'information réservations et tarifs, contactez-nous : 05 57 43 01 61.

Attention, la salle est quasiment réservée toute l'année, il est préférable de prévoir votre demande à l'avance.



## Déchets :

La collecte des ordures ménagères est assurée par le Smicval. Sur Saint-Laurent-d'Arce, la collecte se fait le vendredi après-midi.

Tous les vendredis : collecte des ordures ménagères résiduelles (poubelle marron)

Un vendredi sur deux : collecte des papiers et emballages recyclables (poubelle jaune)

Le calendrier des collectes est à voir ici : [www.smicval.fr](http://www.smicval.fr)

La déchetterie la plus proche est située à Saint-Gervais, route du port neuf

Horaires : du lundi au samedi

Sans rendez vous du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 14h à 18h

Avec rendez-vous les vendredis et samedis.

Pour prendre rendez vous : 05 57 84 74 00 ou sur [www.smicval.fr](http://www.smicval.fr)



**Rappel :** la qualité du tri dépend de chacun d'entre nous. Dans la poubelle jaune, ne déposer que les emballages et flacons en plastique et carton, les papiers, les petits cartons, les emballages métalliques (acier et aluminium), directement dans le container sans les mettre dans un sac. Tous les autres déchets ménagers (et seulement les déchets ménagers) sont à déposer dans un sac plastique, puis dans la poubelle marron.

## Végétaux

Les végétaux ne doivent pas être brûlés, ni jetés dans les conteneurs, mais déposés en déchetterie.

**Attention :** les végétaux, objets encombrants et divers comme les cartons de grande taille, pneumatiques, textiles hors d'usage, matériel électronique et électroménager sont à déposer obligatoirement en déchetterie.

Pour le verre, des containers spécifiques sont répartis sur la commune.

## Transports en commun

### • Se déplacer en bus :

Sur la RD 137, la ligne 202 TRANS-GIRONDE relie BORDEAUX (place Ravezies) à BLAYE (Embarcadère) en passant par les 3 stations de St-Laurent-d'Arce : Prantigarde, Grands Thibauds et Magrigne.

Sur la RD 669, la ligne 201 TRANS-GIRONDE relie LORMONT (parking La Buttinière) à BLAYE (Embarcadère) en passant par les communes limitrophes de St Gervais, Prignac et Marcamps, Tauriac.

N° téléphone TRANS-GIRONDE : 09 74 50 00 33

Site internet : [www.transgironde.fr](http://www.transgironde.fr)

### • Se déplacer en train :

La gare SNCF la plus proche se trouve à Saint-André-de-Cubzac et permet de se rendre en direction de Bordeaux et de La Rochelle en TER.

### • Se déplacer en covoiturage :

L'aire de covoiturage la plus proche se trouve à Saint-André-de-Cubzac à proximité de la RD 137 au rond-point de La Garosse.



# Santé, commerce, entreprises et artisans

## Santé

- Infirmières  
Jennifer JAFFEUX - Soline  
GOURDONNEAU - Anaïs MANGUIN  
Tél. : 06.83.12.85.06.  
Marie-Claude MAY  
Tél. : 05.5742.64.69.

- Psychologue  
Joëlle GRACIANO  
07.68.30.22.94.

- Psychologue  
Spécialité : Thérapie  
famille/couple/individuel  
Sylvaine ALIBERT  
06.09.54.82.63.

## Commerces

- Boulangerie, pâtisserie,  
épicerie, journaux  
Le fournil de St-Laurent  
18, rue de la Boétie  
05.5743.08.26.

- Cave viticole  
LES VIGNERONS DE TUTIAC  
1, rue des Vignerons  
05 57 43 03 04

- Photographe  
Studio photo  
13, rue Pierre Georget  
06.25.71.11.97

- Phytothérapie  
Ambre d'automne  
05.57.3342.60

- Primeurs  
Philippe et Béa  
Rond point de la RD 137  
06.67.09.51.35

- Recyclerie, ressourcerie  
Créa Fouille  
7, route de Cablanc  
06.63.66.25.60

- Restaurant  
D'Ici et d'Ailleurs  
3, place de l'Église  
05.5743.09.08

- Salon de coiffure  
Hair du monde  
1, rue Michel Montaigne  
05 57 58 82 66

## Artisans et entreprises

- Agriculture - Champignons  
Champibordelais  
06.63.21.55.11

- Agriculture - Eleveur  
Hugo Lafon  
06.63.21.55.11

- Apiculteur  
Bernard Peltant  
05 57 43 24 13

- Arboriste - Grimpeur  
Joachim Guerineau  
06.8643.29.38

- Calorifuge industriel  
Chevreul isolation  
06.674541.33

- Carreleur  
SB Carrelage  
06.80.08.12.21

- Carrosserie auto  
Carrosserie Viaud  
05.5743.34.04

- Chauffagiste  
Revillot Nicolas  
06.87.19.92.56

- Climatisation  
AFCCE  
06.87.72.32.79



- Concessionnaire Peugeot  
EV Automobiles  
06.31.8041.35

- Construction  
Hamaidi Mahommed  
06.81.98.8847

- Couture accessoires de mode  
Petits jupons  
06.63.20.98.82

- Couturière - Retouches  
Dominique Trinet  
06.12.02.57.54

- Electricien  
C'quelec  
07.62.09.56.95

- Electricien  
Soudaélec  
06.15.56.08.39

- Electroménager -  
maintenance, vente  
Ets Labasse  
06.38.38.2541

- Entretien de l'habitat -  
Multi-services  
Habitat solutions  
06.16.9540.62

- Entretien jardins  
SOS parc et jardins  
06.59.86.66.09

- Esthéticienne  
La fée des caprices  
06.51.35.1040

- Gestion et administration  
(compta, social, fiscalité,  
juridique)  
PGAO  
06.8241.94.07

- Graphisme - Webdesign  
Direction artistique  
Fungus Graphic  
06.30.19.31.65

- Informatique - Maintenance  
Gemeromu  
06.66.14.1148

- Maçonnerie  
Caldas Veloso José  
06.23.84.50.17

- Maçonnerie générale, gros  
œuvre  
Alain TP  
05.574349.75

- Maçonnerie générale et gros  
œuvre  
Da Silva Larges Antonio  
06.68.87.54.94

- Mécanicien auto  
HBM Auto  
06.62.64.10.92

- Mécanicien auto  
MGR  
06.25.5441.15

- Menuisier  
Menuiselec  
05.5743.54.79

- Menuisier bois  
Hiverniau Jean-Michel  
33240 Saint-Laurent d'Arce  
09.61.02.33.35

- Plâtrier  
CDM  
05.57.33.17.05

- Plâtrier  
Ghafour Kamran  
06.02.51.09.22

- Plombier  
Passerieux Eric  
06.70.30.00.97

- Plombier - climatisation  
MR Energies  
06.03.86.16.87

- Prothésiste ongulaire à  
domicile  
A chacune ses ongles  
06.74.36.3342

- Rénovation intérieure  
AF Decors  
06.80.01.95.39

- Rénovation  
Adam Philibert ATR  
06.23.37.36.82

- Rénovation, peinture,  
isolation  
Rouchy Didier  
06.09.05.06.32

- Rénovation, climatisation  
BR - MICS0  
06.11.04.52.12.

- Taille, façonnage, finissage  
pierre  
Tavernier TDP  
05.57.74.1242

- Travaux publics, terrasse-  
ment  
Frédéric Ducuing  
06.1041.97.80

- Travaux publics  
Faure TP  
06.84.05.96.12

- Pisciniste  
Les bassins d'aquitaine  
M. Rogues  
7 route de cablanc  
06.504042.70



# Viticulture

Saint-Laurent d'Arce est une commune riche de terrains viticoles. Sur notre petite commune, on dénombre 2 châteaux où vous pouvez directement acheter votre vin et une coopérative viticole avec une boutique. Côtes de Bordeaux, Côtes de Bourg, Côtes de Blaye, voici les principales appellations que vous retrouverez chez nos viticulteurs.

## CHÂTEAU BOUCHET-PIN-FRANC

E.A.R.L. Pascale LEVREAUD-LABATTUT  
10 Route Nationale 137 - 33240 Saint-Laurent-d'Arce  
Tél. : 06 15 89 51 48

## CHÂTEAU DE L'HURBE

Marc et Agnès BOUSSEAU  
27 Route de l'Hurbe - 33240 Saint-Laurent-d'Arce  
Tél. : 05 57 43 44 06

Site : [www.chateaudelhurbe.com](http://www.chateaudelhurbe.com)  
courriel : [a.m.hurbe@orange.fr](mailto:a.m.hurbe@orange.fr)

## LES VIGNERONS DE TUTIAC

1 rue des Vignerons - 33240 Saint-Laurent-d'Arce  
Tél. : 05 57 43 03 04

Site : [www.tutiac.com](http://www.tutiac.com)  
courriel : [contact@tutiac.com](mailto:contact@tutiac.com)



# Associations et clubs de sport

- A.A.PE

Association Autonome des Parents d'Elèves de St-Laurent

Mme Laurence MORISSON

aape.laurentine@laposte.net

www.aapesaintlaurentdarce.com

- A.C.C.A

Association Communale de Chasse Agréée

M. Jean-Philippe DURAND

05.5743.01.61

- A.R.H.A.L

Association de Recherche Historique et Archéologique et de protection du patrimoine Local du Cubzaguais

M. Christophe Meynard

ar-hal@hotmail.fr

arhal.jimdo.com

- ARCE RIDER'

Association sportive VTT Adultes

M. Olivier JEGOU

06.88.88.00.19

- BUDO

Self défense urbaine à partir de 8 ans

07.88.69.59.29

- CLUB DE L'AMITIE

Mme Aline Meunier

05.5743.36.20

- COMITE DE JUMELAGE

Mme Marie-Claude BERGEON

mcbergeon53@gmail.com

05.5743.34.54

- COMITE DES FÊTES

Mme Catherine DELAGARDE

06.67.31.42.75

mail@cdfsaintlaurentdarce.com

cdfsaintlaurentdarce.com

Facebook : comité des fêtes St-Laurent d'Arce

- FC ALLIANCE DU MORON

Club de Football - M. Christophe ROBIN

06.21.31.94.92

<https://fcalliancedumoron.footeo.com>

Facebook : FC. Alliance du Moron

- F.N.A.C.A

Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie, Maroc et Tunisie

M. Guy SIGNAT

05.5743.17.27 / 06.31.82.04.17

- GYMNASTIQUE

Mme Dominique CHARLES

05.5743.39.80

- LIRE EN CARAVANE

Association contre l'illettrisme chez les gens du voyage

Mme Hélène BENOIT

<http://lireencaravane.over-blog.com>

06.08.71.89.25

- MOVE AND SMILE

Zumba, trampo fit,

Tél. : 06.59.38.58.59

Facebook : Move and smile

- PASSION ET PARTAGE

Association de danse moderne pour tous

Mme Valérie Marsacq

Tél. : 06.63.94.77.25

- SAINT-LAURENT DE FRANCE

M. Marc BOUSSEAU 05.574344.06

M. Lucien Lorilloux 06.32.63.91.99



# Principales réglementations locales

Parce que la vie dans une commune est l'affaire de tous, nous vous rappelons ici les principes de bons voisinages et du bien vivre ensemble :

## • Quand peut-on tondre sa pelouse ou faire des travaux bruyants ?

L'utilisation de la tondeuse, et plus généralement l'utilisation d'un matériel bruyant de jardinage ou de bricolage, doit se faire dans les créneaux suivants (arrêté préfectoral) :

- en jour ouvrable : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 ;
- le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- le dimanche et les jours fériés : de 10h00 à midi.

## • Pourquoi brûler les déchets verts est-il interdit ?

Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (particules fines notamment)

Par exemple, brûler 50kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14 000 km avec une voiture à essence neuve.

Il faut également tenir compte des possibles troubles de voisinage et des risques d'incendie.

## • Lutte contre les aboiements de chiens

Les propriétaires, gardiens ou détenteurs d'animaux à quelque titre que ce soit, sont tenus, de jour comme de nuit, de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage.

Il est interdit, de jour comme de nuit de laisser un chien dans un enclos sans que son gardien ne puisse à tout moment faire cesser ses aboiements prolongés ou répétés.

## • Réglementation de l'affichage public

Les panneaux portant la mention "Affichage municipal" sont réservés aux informations de la Municipalité.

Les panneaux portant la mention "Affichage libre" sont réservés aux associations ou à des affichages à but non lucratif.

## • Réglementation de l'abattage et de l'élagage d'arbres

- Par rapport aux voies communales et aux chemins ruraux : les arbres, branches et racines qui empiètent sur les voies communales et les chemins ruraux doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, jusqu'à une hauteur de 5 mètres pour les arbres. Les haies doivent être maintenues à une hauteur maximale de 2 mètres, et conduites de manière que leur développement ne fasse pas saillie sur les voies ou sur les chemins ruraux.

- Par rapport aux réseaux aériens : les arbres, arbustes, haies, branches doivent être élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone.

## • Réglementation de l'usage et du tir des pièces d'artifice

Il est défendu de tirer, sous quelque prétexte que ce soit, des pièces d'artifice sur le territoire de la commune sans autorisation préalable du Maire.

## • Réglementation du ramonage des fourneaux et cheminées

Le ramonage des fourneaux et cheminées des maisons, etc., doit être effectué au moins une fois chaque année. (voir Règlement sanitaire départemental de la Gironde, article 31.6 relatif au ramonage des conduits de cheminée, insert, poêle.)



# Numéros utiles

## MAIRIE

8, rue Pierre Georget

Horaires d'ouverture :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 /13h30 à 17h30

- Mercredi de 8h30 à 12h

Tel : 05.5743.01.61

## EGLISE

Se renseigner Eglise de St Laurent d'Arce au 05 57 33 03 53 pour les cours de catéchisme ou les horaires des messes

[www.cathocavignaccubzac.fr/](http://www.cathocavignaccubzac.fr/)

## CIMETIÈRE

Horaires :

- de novembre à mars 8 h à 18 h

- d'avril à octobre : 8 h à 20 h

## URGENCES

Pompiers 18

Samu 15

Gendarmerie 17

SOS Médecin 05 56 48 75 59

Urgences pédiatriques 05 56 79 59 72

Urgences maternité 05 57 82 01 01

Urgences ophtalmologiques 05 56 79 56 79

Urgences mains 05 57 82 20 20

Urgences Cardiaques 05 57 65 67 90

Centre antipoison 05 56 96 40 80

## GENDARMERIE

1455, Av Jules Ferry à St André de Cubzac

Tél : 05 57 94 05 60

## OFFICE DU TOURISME

9 Allée du Champ de foire à Saint-André de Cubzac

Tél : 05 57 43 64 80

Site web : [www.tourisme-cotes-de-bourg.fr](http://www.tourisme-cotes-de-bourg.fr)

## TRÉSOR PUBLIC

38 rue Pasteur 33150 Cenon

Tel : 05 56 86 15 19

## LA POSTE (la plus proche)

75, av. des Côtes de Bourg  
33710 Prignac et Marcamps

Horaires d'ouverture :

- du lundi au vendredi de 09h15-12h00

- le samedi 09h00-12h15

Tél : 05 57 68 44 00

## ENEDIS URGENCE

Tél : 09 72 67 50 33

## SOGEDO (eau)

Tél : 05 57 94 01 70

## SMICVAL (Collecte des déchets)

Tél : 05 57 74 44 46

## DÉCHETTERIE ST-GERVAIS

Tél : 05 57 43 65 50

## CENTRE MÉDICO SOCIAL St André de Cubzac

Tél : 05 57 43 19 22

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND CUBZAGUAI

365 Avenue Boucicaut, 33240 Saint-André-de-Cubzac

Tél : 05 57 43 96 37

Email : [contact@grand-cubzaguais.fr](mailto:contact@grand-cubzaguais.fr)

Horaires d'ouverture :

- du Lundi au jeudi de 08h30 à 18h00

- le Vendredi de 08h30 à 16h30

## MAISON DES SERVICES PUBLICS

du Grand Cubzaguais

365 Avenue Boucicaut, 33240 Saint-André de Cubzac

Tél : 05 57 43 96 37

Email : [mssp@grand-cubzaguais.fr](mailto:mssp@grand-cubzaguais.fr)

Accompagnement aux démarches administratives.

Sur place des conseillers sont présents pour vous aider.

Vous pouvez également accéder à vos espaces personnels avec les outils numériques à disposition : [ameli.fr](http://ameli.fr) / [caf.fr](http://caf.fr) / [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) / [lassuranceretraite.fr](http://lassuranceretraite.fr).

Des permanences régulières de différents organismes, sur rendez-vous, pour répondre à vos besoins.



©Drone évolution 33

*Toute la vie municipale sur*

[www.saintlaurentdarce.fr](http://www.saintlaurentdarce.fr)



Commune de Saint Laurent d'Arce



Directeur de la publication : Jean-Pierre Suberville  
Comité de rédaction : Catherine Delagarde, Elisabeth Fernandes, Maryse Mallet, Magali Morard, Pascale Plantey

Crédit photos : Mairie – Associations - Wikipédia.org - Adobe Stock - Association Saint-Laurent de France - Drone évolution  
Création graphique : Fungus Graphic - Impression : Onlineprinters - janvier 2021